



Succession du patrimoine à sa fille

Par **stef 76**, le **15/07/2009** à **12:35**

Bonjour,

Suite au décès de mon beau père, nous vivons actuellement avec ma belle dans sa maison. Nous rénovons et entretenons la propriété.

Ma belle mère nous assure qu'elle nous donnera cette propriété. Afin d'être sûre de ne pas m'investir pour rien, existe-t-il à ce jour une loi permettant cela? Tout au moins donner la maison à sa fille du tant de son vivant.